#### Commune de PRADONS

Département de l'ARDECHE Arrondissement de LARGENTIERE Canton de VALLON PONT D'ARC

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 26 mai 2020

L'An deux mille vingt, le vingt-six mai,

Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de

Monsieur Yves RIEU, Maire

Après scrutin Samuel LAURIOL a été nommé pour remplir les

fonctions de secrétaire.

Membres en exercices: 11

Présents: 11

RIEU Yves – POUZACHE Anne-Marie – DARNOUX Yvette -GEORGES Christophe– DOURS Bernard – SAGNAL Christine – LESENS Valérie- TAUPENAS Benoit – FIOR Marie-Paule – DI

MICHELE Johan - LAURIOL Samuel

Convocation en date du : 19 mai 2020

### Objet : création d'un emploi de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant que Madame Françoise LEVEUGLE a fait valoir ses droits à la retraite au 01/08/2020, il convient de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 01 août 2020 et de procéder à la création d'un poste de secrétaire de mairie sur le grade d'Adjoint Administratif 1ère classe jusqu'à Rédacteur d'une durée hebdomadaire de 28 heures, à compter du 01 août 2020 en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition à l'unanimité

## Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1103 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires de mairie,
- Vu le décret n°87-1104 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires de mairie,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- 1 d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie (catégorie A) à temps complet à compter du 01 août 2020,
- 2 de créer à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 un poste de secrétaire de mairie sur le grade d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe jusqu'à Rédacteur, de vingt-huit heures hebdomadaires,
- 3 l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi des secrétaires de mairie,
- 4 de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

- 5 les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,
- 6 d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le comité technique pour avis,
- 7 d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche concernant le recrutement et à signer tout document s'y afférant.

Fait les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme Le Maire, Yves RIEU